

Conduites des engins agricoles

La conduite des engins agricoles et « le coup de main dans l'exploitation »

L'objectif est de vous informer sur la réglementation par rapport aux risques professionnels et d'échanger autour des thèmes de prévention, réglementation et responsabilité.

Cette réunion est co-animée par un Conseiller en prévention de Groupama et un Conseiller en Protection Sociale de la MSA.

Le Conseiller Groupama aborde différentes questions telles que :

Quelle est la réglementation pour conduire un tracteur ?

A quel âge puis-je conduire un tracteur ?

Dois-je être exploitant agricole ?

Et si mon frère vient m'aider, lui faut-il un permis ?

Et le Conseiller MSA évoque avec les participants le coup de main sur l'exploitation... :

Quand est-ce possible ?

Dans quel cadre ?

Mon frère, mon père, mon fils peuvent-ils m'aider ?

Pour combien d'heures, de jours ? ...

Cette action, gratuite et ouverte à tous, s'adresse principalement aux conducteurs d'engins agricoles.

Si vous souhaitez une intervention de ce type sur votre secteur, alors contactez l'animatrice de la vie mutualisme, ou un élu MSA de votre territoire.

